

**DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
ANNÉE 2020**

(IMPORTANT : la date de clôture de dépôt des dossiers est fixée au 29 février 2020)

➤ **PORTEUR :**

➤ Arrondissement :

➤ **INTITULE DU PROJET:**

➤ **Lieu de réalisation :**

➤ **CATÉGORIE(S) RETENUE(S) :**

(chaque catégorie doit répondre aux critères détaillés dans l'annexe 1)

- Projets structurants en matière économique, culturelle ou touristique
- Bâtiments scolaires, périscolaires ou crèches
- Sécurisation des espaces publics
- Maintien et développement des services au public en milieu rural
- Mise en accessibilité des bâtiments publics existants
- Transition écologique
- Aménagement des chemins ruraux
- Soutien exceptionnel à des collectivités confrontées à des difficultés ponctuelles en matière d'investissement

➤ **COÛT TOTAL DU PROJET (H.T.) :**

➤ **MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE :**

➤ **TOTAL DES AUTRES AIDES PUBLIQUES SOLLICITÉES :**

Transmission de la demande

Le dossier dûment complété, daté et signé par le porteur de projet doit impérativement être adressé :
en deux exemplaires papier (formulaire de demande de subvention et pièces justificatives en deux exemplaires) en :

Préfecture pour l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé
Sous-préfecture pour les autres arrondissements

COMMUNES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SYNDICATS MIXTES adresse	
N° SIRET	
Responsable à contacter pour le projet (fonction identité, coordonnées tél. et mail)	

DESCRIPTION DU PROJET : A adapter selon la nature et l'importance du projet
Pour les projets structurants, une note explicative détaillée et argumentée devra être jointe (max 2 pages).

Gain de performance énergétique (avant et après travaux) :

(à renseigner obligatoirement par un indicateur chiffré)

Consommation énergétique :

de àKwh/m2/an

Émission de Gaz à effet de serre (GES):

de à KgCO2/m2/an

COMMENCEMENT D'EXÉCUTION

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION DE L'OPÉRATION :

(démarrage et fin des travaux)

du | | | | / | | | | / | | | | | | au | | | | / | | | | / | | | | | |

DURÉE :mois

Attention, l'opération ne doit pas avoir débuté avant la réception de la demande de subvention en préfecture ou sous-préfecture (les études, les acquisitions foncières et le choix du maître d'œuvre ne constituent pas un commencement d'exécution de l'opération). **Le début d'exécution avant la réception de la demande entraînera le rejet d'office de la demande de subvention.**

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné,

M – Mme

Maire – Président de (du)

sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2020

J'ai pris connaissance des informations et je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT DE L'OPÉRATION

Atteste que l'opération

faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux pour l'année 2020, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que la demande ne soit réceptionnée par les services de la préfecture ou sous-préfecture (sous peine de rejet de la demande ou d'annulation ultérieure de la subvention) *.

Cachet :

Date :

Nom et signature

du représentant légal :

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION (plan de financement page suivante) : Précisions

- le taux de subvention DETR devra être compris dans la fourchette de la catégorie (annexe 1).
 - pour les opérations dont seule une partie est éligible à la DETR, il convient de décrire et chiffrer les seuls travaux éligibles.
 - **Attention** : Les dépenses décrites dans le plan de financement présenté doivent correspondre aux dépenses réelles prévues.
- Si la dépense éligible définitive devait être inférieure à la dépense éligible à la demande, la subvention attribuée sera réduite dans les mêmes proportions, lors du paiement du solde de ladite subvention.

MENTIONS LÉGALES: Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser aux différents destinataires du présent dossier.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

Précision : montants H.T.

IMPORTANT : Les postes de dépenses à détailler ci-dessous doivent correspondre aux catégories cochées en page 1

DÉPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT	%
		Aides publiques :		
		Union européenne (préciser)		
		État Dotation de soutien à l'investissement public 2020 :		
		État - DETR		
		État - FNADT (à préciser)		
		Collectivités territoriales :		
		- Région :		
		- Département :		
		- Groupement de communes (EPCI, PETR...) :		
		- Autres : établissement public, aides publiques indirectes (à détailler)		
		Sous-total Aides publiques		
		Auto-financement :		
		- Fonds propres :		
		- Emprunts :		
		Autres :		
TOTAL		TOTAL		

Récapitulatif des pièces composant le dossier de demande de subvention (cocher les cases correspondantes aux documents transmis)

Cette fiche complétée doit obligatoirement être jointe au dossier de demande de subvention

	Dossier de demande de subvention daté et signé
	Délibération du maître d'ouvrage approuvant l'opération et intégrant le plan de financement
	Note explicative détaillée précisant le contenu du projet (page 2 du formulaire)
	Plan de situation (plan ou extrait cadastral), plan de masse des travaux
	Document précisant la situation juridique et la libre disposition par le demandeur
	Échéancier de réalisation de l'opération précisant le mois et l'année estimatifs de démarrage des travaux (page 3 du formulaire)
	Plan de financement détaillé prévisionnel (page 4 du formulaire)
	Devis descriptifs estimatifs détaillés (correspondants aux dépenses annoncées dans le plan de financement), datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis ; Pour les projets de réhabilitation ou construction neuve : devis au stade APD

Le service instructeur pourra, le cas échéant, être amené à solliciter de votre part la transmission d'informations complémentaires.